

RECRUTEZ DES APPRENTIS INGÉNIEURS EN HORTICULTURE

AGRO
CAMPUS
OUEST

ET FORMEZ VOS FUTURS CADRES !

AGROCAMPUS OUEST CAMPUS D'ANGERS

A GROCAMPUS OUEST propose une formation par apprentissage pour obtenir le diplôme d'**ingénieur en horticulture**. Cette formation alternée conjugue activité professionnelle et enseignement scientifique.

Une formation supérieure en horticulture

A Agrocampus Ouest, campus d'Angers, l'Horticulture comprend les secteurs des fruits, légumes, plantes ornementales, semences et plantes à parfum et médicinales. Ainsi, la formation permettra à l'apprenti d'acquérir :

- la connaissance des filières et des produits de l'Horticulture,
- des outils et des concepts pluridisciplinaires appliqués à l'ensemble des secteurs de l'Horticulture,
- une démarche scientifique importante pour raisonner l'évolution des pratiques,
- une ouverture d'esprit nécessaire à l'innovation des entreprises,
- une aptitude à conduire un projet.

Les + de l'apprentissage à Agrocampus Ouest, campus d'Angers : des enseignements à la carte permettant d'apporter des compétences nécessaires aux apprentis en entreprise (management d'équipe, sauveteur secouriste du travail).

Une ouverture à l'international

Une mobilité de l'apprenti à l'international de 8 semaines, organisée en collaboration avec la structure d'accueil, permet à l'apprenti de collaborer avec des partenaires étrangers, de réaliser des études de benchmarking, d'assurer la veille technique et scientifique pour l'activité de la structure d'accueil.

Désigner un maître d'apprentissage

« Le maître d'apprentissage est le référent directement responsable de la formation de l'apprenti dans l'entreprise. »

Le maître d'apprentissage devra être personne majeure titulaire d'un diplôme d'ingénieur et exercer une activité professionnelle en relation avec le diplôme depuis 2 ans minimum, OU bénéficiant de 5 années d'expérience professionnelle en rapport avec le diplôme préparé par l'apprenti (chef de projet...).

Le contrat d'apprentissage

Contrat à durée déterminée de 3 ans, dont période d'essai de 2 mois en entreprise. L'apprenti passe en moyenne 96 semaines en entreprise (dont congés payés) et 60 semaines dans le centre de formation.

Les aides à l'apprentissage

Toute structure qui forme un apprenti peut bénéficier d'aides.

- Prime à l'apprentissage : 1000 € par année de formation pour les entreprises de moins de 11 salariés
- Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)
- Exonération des charges sociales,
- Non-prise en compte des apprentis dans les effectifs.

Plus d'informations sur :

<http://www.lapprenti.com/html/entreprise/avantages.asp>

Les avantages

- Bénéficier d'une force de travail qualifiée supplémentaire,
- Transmettre ses compétences à un futur collaborateur,
- Améliorer la compétitivité de l'entreprise grâce à la force d'innovation et les compétences nouvelles d'un jeune collaborateur,
- Former et ainsi faciliter le recrutement d'un ingénieur qui sera directement opérationnel, scientifiquement, techniquement, commercialement et socialement à la fin de son apprentissage, imprégné de la culture d'entreprise.



La rémunération

L'apprenti est rémunéré pour le travail effectué au cours du contrat, qu'il soit en entreprise ou en centre de formation. Le salaire varie selon l'âge de l'apprenti et sa progression dans le cycle de formation.

Ancienneté dans le contrat	Âge de l'apprenti			
	18-20 ans		21 ans et plus	
	% du SMIC	Salaire* mensuel	% du SMIC	Salaire* mensuel
1 ^{re} année	41%	623	53%	806
2 ^e année	49%	745	61%	927
3 ^e année	65%	988	78%	1186

* Salaire mensuel d'un apprenti ingénieur en euros, hors aides et indemnités (SMIC brut annuel au 1^{er} janvier 2019 = 18 254 €)

L'apprenti ne payant pas de charges sociales, le salaire brut est quasiment égal au salaire net.

Patrick Chassagne

Directeur général des pépinières Desmartis, Bergerac (24).



"Nous avons recruté Mathieu en contrat d'apprentissage sur 3 ans en 2009, il a été diplômé en 2012. Mathieu a travaillé sur la gestion de l'eau, la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires ou encore le tri sélectif. Son mémoire de fin d'études portait sur l'élaboration d'une gamme de produits de pépinière « prêt à poser ».

Dès l'obtention de son diplôme, Mathieu a été recruté en tant qu'ingénieur de production, il était alors en charge, entre autre, de la veille technique, de la mise en place et du suivi d'essais.

Avoir un apprenti ingénieur, c'est l'assurance d'avoir une « tête bien faite », une ouverture d'esprit capable de critiquer et de challenger nos pratiques. Les réponses aux missions qui leur sont confiées sont parfois inattendues, et c'est ce qui en fait la richesse. Les allers/retours école/entreprise permettent une remise en question de nos pratiques, appuyée par des apports scientifiques. Un apprenti ingénieur est donc une formidable occasion de ne pas s'endormir sur ses lauriers."

Les partenaires apprentissage d'AGROCAMPUS OUEST

Recherche - expérimentation : INRA, AREXHOR Seine et Manche, CTIFL, OBS, ITEPMAI, Station d'expérimentation de la Morinière, CDDL 49, APREL

Production ornementale : Desmartis, Pépinières Travers, pépinières Michel, Gaignard Fleurs, pépinières Minier, Terra Vivaces, pépinières Chargé, pépinières Naudet, pépinières du Val d'Erdre, pépinières Chatelain, pépinières Furet

Production maraîchère : GE Pomalie, Bio Loire Océan, Prim'Europe

Production arboricole : Vergers de la Blottière, Vergers Gazeau, EARL Fieschi Fruits,

Production de semences et plants : Vilmorin, Syngenta, Ferme de Sainte Marthe, JCT Plants, Emeraude Plants, André Briant Jeunes Plants, Chauvin Hortensia, pépinières Lepage, Anjou Plants

Divers : Yves Rocher, Terra Botanica, Ville d'Angers, IETI HQE, Plandanjou, Sudlac, Jardinerie Les Ardoisières.

www.agrocampus-ouest.fr

Contact

AGROCAMPUS OUEST
Campus d'Angers
2 rue André le Nôtre
F-49045 Angers Cedex 01

a.apprentissage@agrocampus-ouest.fr /
02 41 22 55 77
myriam.tessier@agrocampus-ouest.fr / 02 41 22 55 77
annie.salat@agrocampus-ouest.fr / 02 41 22 55 41



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN